



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens dédiés à la recherche française

Question écrite n° 40841

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les fragilités de la recherche française. Dans un récent audit, la Cour des comptes note que la crise sanitaire a révélé les difficultés structurelles de la recherche française, illustrées notamment par l'absence de conception d'un vaccin contre la covid-19. Les financements à hauteur de 502 millions d'euros de crédits pour lutter contre la pandémie se seraient retrouvés trop dispersés pour répondre aux enjeux de la crise, notamment en matière de recherche vaccinale. Le soutien financier apporté aux chercheurs s'est souvent traduit par un saupoudrage ne favorisant pas les synergies. L'effort en faveur de la recherche est resté moindre en France que celui consenti par d'autres pays voisins. Les moyens dédiés ont ainsi été trois fois moins importants qu'en Allemagne (1,5 milliard d'euros) ou au Royaume-Uni (1,3 milliard d'euros). Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux difficultés structurelles de la recherche française et permettre également une meilleure capacité de réaction face aux futures situations d'urgence.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40841

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 2021

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6485

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)